

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES COMTÉ DE VERCHÈRES

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil Municipal de Verchères tenue à la salle du Conseil, le mardi 21 mai 2024 à compter de 18 h.

À laquelle sont présents :

Monsieur Alexandre Bélisle, Maire Madame Annie Dubeau, Conseillère Monsieur Dominic Lampron, Conseiller Madame Katherine R. L'Heureux, Conseillère Madame Nathalie Fillion, Conseillère Monsieur Philippe Tremblay, Conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du Maire, Monsieur Alexandre Bélisle.

Sont également présents :

Madame Carole Dulude, Directrice générale Me Jean-Marc Simard, Directeur des affaires juridiques et greffier-trésorier

Est absent:

Monsieur Gilles Lamoureux, Conseiller

ORDRE DU JOUR

- 1. AVIS DE CONVOCATION
- 2. <u>Mandat au greffier-trésorier ou greffier-trésorier adjoint Vente pour taxes</u>
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 4. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. AVIS DE CONVOCATION

Le greffier-trésorier fait lecture de l'avis de convocation et du certificat de publication de la présente session, tous les membres du Conseil ont reçu leur avis de convocation.

2024-05-104

2. <u>MANDAT AU GREFFIER-TRÉSORIER OU GREFFIER-TRÉSORIER ADJOINT - VENTE POUR TAXES</u>

IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Katherine R. L'Heureux

APPUYÉE PAR: Monsieur Philippe Tremblay

et résolu unanimement :

DE MANDATER le greffier-trésorier Me Jean-Marc Simard ou le greffier-trésorier adjoint Monsieur Maxime Salois à agir pour et au nom de la Municipalité de Verchères lors des ventes pour taxes.

D'AUTORISER le greffier-trésorier et le greffier-trésorier adjoint à enchérir au besoin afin de s'assurer que la Municipalité ne subisse une perte, le tout conformément au Code municipal à l'article 1038.

ADOPTÉ

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil municipal répondent aux différentes questions des personnes présentes à la séance.

2024-05-105

4. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

L'ordre du jour étant épuisé à 18h04.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dominic Lampron APPUYÉE PAR : Madame Nathalie Fillion

et résolu unanimement :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉ

Je, Alexandre Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M. Alexandre Bélisle, Maire Me Jean-Marc Simard, Directeur des affaires juridiques et greffier-trésorier

Je, Jean-Marc Simard, Directeur des affaires juridiques et greffier-trésorier, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Me Jean-Marc Simard, Directeur des affaires juridiques et greffier-trésorier